

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE PRÊT D'UN PIEGE A FRELONS ASIATIQUES

Entre les soussignés :

La Ville de Décines-Charpieu, sise place Roger Salengro 69151 Décines-Charpieu, représentée par son Maire, Madame Laurence FAUTRA ;

Ci-après dénommée « la Ville de Décines-Charpieu », d'une part

Et

☐ Monsieur

☐ Madame

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : 69150

Ville : DECINES-CHARPIEU

Ci-après dénommé « le bénéficiaire » d'autre part,

Il a été préalablement convenu ce qui suit

La commune voit une augmentation des nids de frelon asiatique sur son territoire.

L'enjeu est de limiter la prolifération du frelon asiatique en pratiquant le piégeage dit « de printemps » qui consiste à capturer les femelles fondatrices des nids.

Le frelon asiatique exerce une forte prédation sur la biodiversité et en particulier sur les abeilles et tous les pollinisateurs. Il est de plus en plus présent dans les zones urbaines et pose des problèmes de sécurité et de santé publique.

La ville de Décines-Charpieu s'engage à :

- fournir un piège à frelon asiatique qui reste la propriété de la Ville de Décines-Charpieu, sans frais,

- informer les usagers sur les modalités pratiques du piège (période d'utilisation, quantité de produit, entretien...). Ces informations seront relayées par les référents communaux Frelon du GDSA (Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Rhône) sur notre commune à savoir Monsieur François PENIN et Madame Louisa METRI.

Le bénéficiaire s'engage à :

- suivre les instructions données par la Ville de Décines-Charpieu pour l'utilisation du piège,
- utiliser le piège dans les conditions conformes à sa destination,
- utiliser le piège sur le territoire de Décines-Charpieu,
- transmettre les données de piégeage à Monsieur PENIN François (f.penin@free.fr) ou Madame METRI Louisa (l.metri@mairie-decines.fr) sur le groupe WhatsApp dédié « Frelon asiatique »,
- répondre aux questionnaires ou enquêtes organisées dans le cadre du suivi de l'opération et accepter la visite, sur rendez-vous, de toute personne accréditée par la Ville de Décines-Charpieu,
- restituer le piège à la commune à la fin de la campagne de piégeage de printemps en juin.

Fait en deux exemplaires originaux

A Décines-Charpieu, Le.....

Le bénéficiaire,

Rajouter la mention manuscrite lu et approuvé

.....

Prénom

Nom

Signature

La Ville de Décines-Charpieu

Laurence FAUTRA

Maire